

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 19 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vendredi 19 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de son Maire Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 15 mars 2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17 - **Représenté** : 1 **Votants** : 18 - **Absent** : 1

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs

Michel Gros, Alain Sanglier, Letizia Camier, Lionel Brouquier, Jean-Baptiste Hamiti, Suzanne Baudino, Gaël Barrial du Breuil, Marinette Nano, Luc Verney, Marie-Paule Scalisi, Nathalie Wetter, Lionel Nicolas, Odile Guillerm, Jeannette Lesou, Gérard Pompey, Denis Carel, Frédéric Le Mort,

Conseiller Municipal représenté :

Monsieur Michel Veroux représenté par Madame Marie-Paule Scalisi,

Conseiller Municipal absent :

Monsieur Christophe Pedoussaut.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste Hamiti.

Questions à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte administratif 2009 (budget de la commune)
- 2) Approbation du compte de gestion
- 3) Affectation des résultats
- 4) Approbation du compte administratif 2009 (budget de l'eau et de l'assainissement)
- 5) Approbation du compte de gestion
- 6) Affectation des résultats
- 7) Vote des taux d'imposition des taxes locales
- 8) Modification du tableau des emplois communaux : création d'un poste de collaborateur de cabinet
- 9) Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil général pour l'acquisition d'un véhicule
- 10) Autorisation de solliciter une subvention auprès du Conseil régional pour l'acquisition d'un véhicule
- 11) Autorisation de solliciter des subventions pour toutes les opérations nouvelles
- 12) Approbation du budget de la commune
- 13) Approbation du budget de l'eau et de l'assainissement
- 14) Modification de la délibération instituant le Compte Epargne Temps
- 15) Autorisation de signer le renouvellement de la convention d'organisation des transports scolaires
- 16) Autorisation de signer des contrats d'abonnement avec l'Apave
- 17) Autorisation de signer le renouvellement de la convention avec l'A.I.S.T. (médecine du travail)
- 18) Dérogation à la carte scolaire (enfant Lascourbas)

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 décembre 2009

Objet n° 1 : Approbation du compte administratif 2009 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 de la commune :

Section de fonctionnement	Dépenses	2 013 990,36 euros
	Recettes	2 238 553,40 euros
Section d'investissement	Dépenses	954 267,03 euros
	Recettes	686 313,09 euros

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Sanglier, Deuxième Adjoint au Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à la majorité,

par onze voix POUR et sept ABSTENTIONS

(Mesdames Baudino, Scalisi, Guillerm, Lesou et Messieurs Verney, Veroux, Nicolas)
APPROUVE les résultats de l'exercice 2009 du compte administratif de la commune.

Objet n° 2 : Approbation du compte de gestion 2009 du budget principal de la commune

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le compte de gestion de la commune établi par le receveur municipal a été transmis dans les délais comme la loi en fait obligation.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif établi par la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les deux documents, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du receveur municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE les résultats du compte de gestion établi par le receveur municipal.

Objet n° 3 : Affectation des résultats du compte administratif 2009 du budget principal de la commune

La section de fonctionnement du compte administratif présente un excédent de clôture cumulé de 191 693,62 euros. Il est proposé d'affecter ce résultat, sur le budget 2010, de la façon suivante :

- virement au compte de réserve 1068 (en section d'investissement) : 56 000,00 euros
- inscription au compte 002 (en section de fonctionnement) : 135 693,62 euros

La section d'investissement du compte administratif présente un excédent de clôture cumulé de 314 441,54 euros. Cet excédent sera inscrit au compte 001 (section d'investissement) du budget 2010 de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats du compte administratif 2009 conformément aux propositions ci-dessus.

**Objet n° 4 : Approbation du compte administratif 2009
du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2009 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Section d'exploitation	Dépenses	138 294,86 euros
	Recettes	155 045,19 euros
Section d'investissement	Dépenses	315 319,51 euros
	Recettes	242 338,30 euros

Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote, le conseil municipal siège alors sous la présidence de Monsieur Sanglier, Deuxième Adjoint au Maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE les résultats de l'exercice 2009 du compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

**Objet n° 5 : Approbation du compte de gestion
du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement établi par le receveur municipal a été transmis dans les délais comme la loi en fait obligation.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les deux documents, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2009 du receveur municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2009 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement établi par le receveur municipal.

**Objet n° 6 : Affectation des résultats du compte administratif 2009
budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

La section d'exploitation du compte administratif présente un excédent de clôture cumulé de 266 518,01 euros.

La section d'investissement du compte administratif présente un excédent de clôture cumulé de 930 005,39 euros.

Il est proposé de maintenir ces reports dans chacune des sections concernées.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
DECIDE d'affecter les reports de l'exercice 2009 conformément aux propositions ci-dessus.*

Objet n°7 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Pour l'exercice 2009, il a été proposé au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

Taxe d'habitation	13,03 %
Taxe foncière (bâtie)	18,68 %
Taxe foncière (non bâtie)	58,32 %

Pour l'exercice 2010, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire des taux d'imposition identiques à ceux de l'exercice 2009.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales identiques à ceux de l'exercice 2009.*

**Objet n°8 : Modification du tableau des emplois communaux :
création d'un poste de collaborateur de cabinet**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de collaborateur de cabinet. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux collaborateurs de cabinet, les fonctions de cet agent contractuel prendront fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
DECIDE de créer un poste de collaborateur de cabinet.
DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune.*

**Objet n°9 : Autorisation de solliciter une subvention, auprès du Conseil général,
pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, auprès du Conseil général, une subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès du Conseil général, pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.*

Objet n°10 : Autorisation de solliciter une subvention, auprès du Conseil régional, pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter, auprès du Conseil régional, une subvention pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès du Conseil régional, pour l'acquisition d'un véhicule pour le C.C.F.F.

Objet n°11 : Autorisation de solliciter des subventions pour toutes les dépenses nouvelles inscrites au budget principal de la commune et au budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions pour toutes les dépenses nouvelles inscrites au budget 2010 de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour les projets inscrits au budget 2010 de la commune.

Objet n°12 : Approbation du budget principal de la commune

Compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la réunion de travail du conseil municipal du vendredi 26 février dernier complété par la réunion préparatoire du conseil municipal du vendredi 12 mars, Monsieur le Maire propose, pour l'exercice 2010, le projet de budget primitif suivant :

Section de fonctionnement	Dépenses	2 227 000 euros
	Recettes	2 227 000 euros
Section d'investissement	Dépenses	1 500 000 euros
	Recettes	1 500 000 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ADOpte par chapitre et par opération, le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2010, proposé par Monsieur le Maire.

Objet n°13: Approbation du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la réunion de travail du conseil municipal du vendredi 26 février dernier complété par la réunion préparatoire du conseil municipal du vendredi 12 mars, Monsieur le Maire propose pour l'exercice 2010, le projet de budget primitif de l'eau et de l'assainissement suivant :

Section d'exploitation	Dépenses	280 000 euros
	Recettes	280 000 euros
Section d'investissement	Dépenses	1 100 000 euros
	Recettes	1 100 000 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

ADOpte par chapitre et par opération, le budget primitif de l'eau et de l'assainissement, pour l'exercice 2010, proposé par Monsieur le Maire.

Objet n° 14 : Modification de la délibération instituant le Compte Epargne Temps

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, a mis en place le compte épargne temps au bénéfice des agents de la collectivité, conformément au décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Monsieur le Maire propose de modifier les termes de la délibération de la façon suivante :

Le Compte Epargne Temps ne pourra être alimenté que par 5 jours de congés annuels maximum au lieu de 22 jours tel qu'indiqué sur la délibération du 13 décembre 2004.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

DECIDE de modifier la délibération portant création du Compte Epargne Temps en portant à cinq le nombre de jours maximum qui peuvent être épargnés chaque année, à compter du 31 décembre 2010.

Objet n° 15 : Autorisation de signer le renouvellement de la convention d'organisation des transports scolaires

Il est proposé, au conseil municipal, le renouvellement de la convention d'organisation des transports scolaires avec la Communauté de communes du Val d'Issole.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'organisation des transports scolaires avec la Communauté de communes du Val d'Issole.

Objet n° 16 : Autorisation de signer des contrats d'abonnement avec l'Apave

Il est proposé, au conseil municipal, des contrats d'abonnement pour la vérification périodique réglementaire des installations électriques des établissements recevant du public au titre du règlement de protection contre les risques d'incendie et de panique.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces contrats avec l'Apave.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'abonnement avec l'Apave.

Objet n° 17 : Autorisation de signer le renouvellement de la convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail

Conformément au décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, il est proposé le renouvellement de la convention de service de santé au travail avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail.

Objet n° 18 : Dérogation à la carte scolaire (enfant Lascourbas)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur Lascourbas et Madame Ains sollicitent l'inscription de leur enfant Idoïa en petite section de l'école maternelle de Garéoult, pour l'année scolaire 2010-2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Lascourbas et Madame Ains à inscrire leur enfant Idoïa à l'école maternelle de Garéoult.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h07.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE

JEAN BAPTISTE HAMITI

MICHEL GROS